



UNIVERSITÉ KANKOU MOUSSA

FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ

DECISION N°024/22-UKM-RECTEUR DU 01 SEPTEMBRE 2022

PORTANT CREATION D'UNE CELLULE INTERNE D'ASSURANCE QUALITE

LE RECTEUR

Vu le cadre organique adopté par la 4^{ème} session extraordinaire du Conseil d'Administration du 17 septembre 2019

Vu la décision N°11 du Conseil Scientifique et pédagogique du 29 mars 2022 portant création et nomination des membres de la cellule interne d'assurance qualité (CIAQ) et de la cellule de soutien des étudiants en difficulté (CSED)

DECIDE

Art 1 : Création

Il est créé à l'Université Kankou Moussa (UKM) une cellule interne d'assurance qualité (CIAQ)

Art 2 : Mission

La cellule d'assurance qualité a pour mission de :

- Promouvoir les pratiques de qualité au sein de l'UKM dans les domaines de la formation, de la recherche et de la vie universitaire
- Mettre en œuvre la qualité définie par le département de tutelle et le Recteur.
- Elaborer les instruments d'exécution de la politique qualité tels que les référentiels, les indicateurs, les plans d'action, les tableaux de bord et les outils d'évaluation interne.
- Piloter les différentes évaluations requises par le ministère de tutelle ou tous autres organismes
- Evaluer les projets de création de structures de recherche et/ou de formation ainsi que les programmes de formation en vue de leur **habilitation et /ou accréditation.**
- Exploiter les rapports d'évaluations internes et externes et mettre en place des stratégies de remédiation.

- Identifier les insuffisances d'exécution des programmes (VH enseignés, TP et stages) et proposer des solutions d'amélioration.

Art 3 : Composition

La cellule interne d'assurance qualité est composée de cinq (5) membres :

- Un Président chargé de coordonner les activités de la cellule. Il est nommé par décision du Recteur.
- Un secrétaire chargé de l'évaluation
- Un secrétaire chargé de la documentation
- Un secrétaire chargé de l'exploitation des rapports d'évaluations
- Un secrétaire chargé de la gestion administrative de la cellule

Art 4 : Fonctionnement

La cellule interne d'assurance qualité se réunit trois (3) fois par an après la proclamation des résultats et chaque fois que cela est nécessaire.

Les réunions de la cellule sont convoquées et présidées par le président.

Art 5 : Charges financières

Il est alloué une prime de session aux membres de la CIAQ à raison de :

- Président : **Vingt-cinq mille (25 000) francs cfa**
- Membres : **Quinze mille (15 000) francs cfa**

La CIAQ est rattachée au Rectorat. Elle rend compte au Recteur et à l'Assemblée de l'Université de ses activités à travers des rapports périodiques de suivi de la qualité. Ses rapports sont diffusés et exploités après leur approbation par l'Assemblée de l'Université.

Bamako, le 01/09/2022

